

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2010009

Signataire : ML/CD

OBJET :Convention tripartite de partenariat entre la commune d'Aubervilliers, la société S3G et l'institut de formation CECYS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention tripartite de partenariat entre la commune d'Aubervilliers, la société S3G et l'institut de formation CECYS

Considérant la volonté partagée de la Commune, de la société S3G et de l'institut de formation CECYS de réduire les inégalités subies par la jeunesse d'Aubervilliers et faciliter leur intégration,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE: le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre la commune d'Aubervilliers, la société S3G et l'institut de formation CECYS

La présente convention prendra effet le jour de sa signature.

Le Maire